

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 4 mars 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Diane L. Gagnon, conseillère
Monsieur Simon Arsenault, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale

Est absent :

Monsieur Stéphane Bilodeau, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption du procès-verbal du 4 février 2019
2. **CORRESPONDANCE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**
 - 4.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer
 - 4.2 Ratification de l'achat d'un photocopieur pour le bureau municipal
 - 4.3 Direction générale - Renouvellement des adhésions au Barreau du Québec et à l'Association des directeurs municipaux du Québec
 - 4.4 Bottin de l'Expo de Victoriaville
 - 4.5 Embauche temporaire d'une secrétaire-réceptionniste
5. **LÉGISLATION**
 - 5.1 Adoption du règlement 060-2019 sur le traitement des élus municipaux
6. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1 Octroi du mandat de services professionnels d'ingénieurs pour le projet de prolongement de l'aqueduc du secteur de la Plage-Beauchesne
 - 6.2 Rémunération des membres d'un comité de sélection

7. TRANSPORT - VOIRIE

- 7.1 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la fourniture d'asphalte
- 7.2 Autorisation de passage de la Tournée Pierre Lavoie

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de février 2019
- 8.2 Suivi dans le dossier du développement Gaudreau
- 8.3 Urbaniste - Renouvellement de l'adhésion à l'Ordre de urbanistes du Québec
- 8.4 Nomination de Mme Véronique Tétrault, urbaniste, à titre de secrétaire du Comité consultatif en urbanisme (CCU)
- 8.5 Demande de dérogation mineure soumise par Guy Boissonneault (196, chemin Laurier Est– lot 5 146 064)
- 8.6 Demande de dérogation mineure soumise par Denis Martin (28, petit rang 9 – lot 5 144 392)
- 8.7 Demande de modification au zonage soumise par M. Jesse Noël

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Confirmation d'embauche des employés temporaires du département des parcs et des loisirs

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-03-279

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-280

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 4 février 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 février 2019. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2019-03-281

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de février 2019 de la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska comportant 19 pages et totalisant un montant de **91 240.39 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de février 2019 de la Municipalité de St-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **91 240.39 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 28 février 2019 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-282

RATIFICATION DE L'ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LE BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil, lors de la préparation du budget 2019, avaient autorisé, par leur plan triennal des immobilisations, l'achat d'un nouveau photocopieur ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil ratifie l'achat d'un nouveau photocopieur pour le bureau municipal de l'entreprise Buropro Citation de Victoriaville au montant de **4 595 \$**, taxes et écofrais en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-283

DIRECTION GÉNÉRALE - RENOUELEMENT DES ADHÉSIONS AU BARREAU DU QUÉBEC ET À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de renouveler les adhésions annuelles de la directrice générale au Barreau du Québec et à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil approuve le renouvellement de l'adhésion au Barreau du Québec au montant de **1 556,13 \$**, taxes en sus, ainsi que celle de l'ADMQ au montant de **811 \$**, taxes en sus, pour la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-284

BOTTIN DE L'EXPO DE VICTORIAVILLE

**** Le conseiller Simon Arsenault se retire des délibérations du présent point.*

CONSIDÉRANT QUE la demande d'annonce dans le bottin de la 161e édition de l'Exposition agricole de Victoriaville ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'annonce dans le bottin de l'Expo agricole 2019 de Victoriaville au montant de **150 \$**, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-285

EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE Mme Christine Champagne, embauchée afin de remplacer l'adjointe administrative pendant son congé de maternité, s'est trouvée un emploi permanent à l'extérieur depuis le début du mois de janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Champagne est désormais disponible pendant 2 jours par semaine, et ce, jusqu'en avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'embaucher temporairement et rapidement une secrétaire réceptionniste à raison de 3 jours par semaine, et ce jusqu'en avril 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault

Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil embauche Mme Rita Lafontaine à raison de 4 jours par semaine pour la semaine du 4 mars 2019 et 3 jours par semaine pour les semaines suivantes, et ce, jusqu'en avril 2019.

QUE les conditions de travail de Mme Lafontaine soient confirmées par la signature par le maire d'un document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-286

ADOPTION DU RÈGLEMENT 060-2019 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'adopter un nouveau règlement sur le traitement des élus ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et que le dépôt du projet de règlement ont été faits à la séance ordinaire du 14 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement 060-2019 sur le traitement des élus municipaux plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement 060-2019 sur le traitement des élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-287

OCTROI DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC DU SECTEUR DE LA PLAGE-BEAUCHESNE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la confection de plans et devis, ainsi que pour la surveillance des travaux pour le projet de prolongement de l'aqueduc du secteur de la rue de la Plage-Beauchesne ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé une offre de services ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées par le comité de sélection formé spécifiquement pour cet appel d'offres par pondération ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pluritec a obtenu le pointage final de 15.72 et que la firme EXP a obtenu le pointage final de 14.005 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil octroie le mandat à l'entreprise ayant obtenu le pointage le plus élevé dans le cadre de l'appel d'offres par pondération SCA-2019-01, soit la firme Pluritec, pour un montant forfaitaire de **78 525 \$**, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-288

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire pour la directrice générale et secrétaire-trésorière de créer un comité de sélection pour un appel d'offres par pondération ;

CONSIDÉRANT QUE ce genre de comité peut être constitué autant d'employés municipaux qui travaillent pour des municipalités de la MRC d'Arthabaska que de particuliers provenant de la région ou de l'extérieur ;

CONSIDÉRANT QU'il est coutume que les municipalités de la MRC s'entraident, notamment en fournissant les connaissances et expériences de leurs employés municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil remercie les municipalités qui accepteront de libérer leurs employés municipaux pour siéger dans les comités de sélection présents ou futurs.

QUE le conseil accepte le versement d'une compensation monétaire aux particuliers de la région ou de l'extérieur pour siéger sur les comités de sélection présents ou futurs:

- 100 \$ pour la prise de connaissance des documents d'appel d'offres et des soumissions
- 100 \$ pour assister à la rencontre du comité de sélection
- Remboursement des frais de déplacements à partir de la résidence du particulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-289

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'ASPHALTE

Sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres annuel pour la fourniture et la pose d'asphalte pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-290

AUTORISATION DE PASSAGE DE LA TOURNÉE PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT QUE le Grand Défi Pierre Lavoie demande l'autorisation de traverser la municipalité de St-Christophe d'Arthabaska avec le convoi du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie le 15 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le peloton sera sous escorte policière afin de permettre le passage aux arrêts et aux feux de circulation, et ce, de façon continue ;

CONSIDÉRANT QUE le peloton cycliste et son escorte ne s'étalent que sur 500 à 700 mètres, en circulant à une vitesse moyenne de 26 km/h, ce qui interrompt la circulation pour une durée approximative de 2 à 3 minutes ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Grand Défi a également besoin d'une autorisation pour l'utilisation d'un drone ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil autorise le passage du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie, en date du 15 juin 2019 sur la route 116 en provenance de Victoriaville.

QUE le conseil autorise également l'Organisation du Grand défi, d'utiliser des drones opérés par des opérateurs de drones certifiés par Transport Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-291

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE FÉVRIER 2019

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve les huit permis du mois de février 2019 pour une valeur totale des travaux de **460 375 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-292

SUIVI DANS LE DOSSIER DU DÉVELOPPEMENT GAUDREAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation des promoteurs du Développement domiciliaire Gaudreau à l'effet qu'ils acceptaient la demande de la municipalité de recevoir pour fins de parcs les terrains 12 à 15 du développement, ainsi que le sentier piétonnier ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à finaliser l'entente promoteur pour ce développement dès que les documents exigés par la résolution 2019-08-149 seront reçus, notamment en ce qui concerne la servitude éventuelle sur la parcelle de terrain située en zone agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-293

URBANISTE - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ORDRE DE URBANISTES DU QUEBEC

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil accepte le paiement de **573,17 \$** taxes en sus, pour le renouvellement de l'adhésion de l'urbaniste à l'Ordre des urbanistes du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-294

NOMINATION DE MME VÉRONIQUE TÉTRAULT, URBANISTE, À TITRE DE SECRÉTAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE depuis l'entrée en poste de l'urbaniste Mme Véronique Tétrault, il n'est plus opportun que la secrétaire du CCU soit la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil nomme l'urbaniste au titre de secrétaire du comité consultatif en urbanisme (CCU), et ce, rétroactivement au CCU du 21 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-295

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SOUMISE PAR GUY BOISSONNEAULT (196, CHEMIN LAURIER EST- LOT 5 146 064)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'un garage isolé a été formulée par monsieur Guy Boissonneault pour la propriété située au 196, chemin Laurier Est et qu'elle est accompagnée du plan d'implantation et d'un croquis de l'élévation avant du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation d'un garage :

- Situé à une distance de 75 centimètres de la ligne de terrain latérale comparativement aux 1,50 mètre prescrit à l'article 5.4.2.1 a) ;
- D'une hauteur maximale de 5,2 mètres comparativement aux 4.60 mètres prescrits à l'article 5.4.2 d) ;
- D'une superficie maximale de 100 mètres carrés comparativement au 58,53 mètres carrés prescrit à l'article 5.4.2.1 f).

Le tout contrairement aux dispositions du règlement de zonage numéro 003-2013.

CONSIDÉRANT les arguments des membres du CCU à l'effet que:

- L'emplacement et les dimensions du garage projeté n'occasionneront pas de nuisance au propriétaire de l'immeuble voisin ;
- Le propriétaire nécessite de l'espace de rangement supplémentaire compte tenu de la superficie restreinte de sa résidence ;
- Le bâtiment est localisé à l'extérieur du périmètre urbain et que l'impact visuel sera moindre vu sa marge de recule avant de plus de 45 mètres ;

- Le fils du propriétaire de l'immeuble concerné est présent afin d'apporter des précisions sur cette demande ;
- Aucun usage commercial ne sera exercé à l'intérieur du bâtiment faisant l'objet de la demande ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'approuver cette demande de dérogation mineure telle que demandée ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure du 196, chemin Laurier Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-296

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SOUMISE PAR DENIS MARTIN (28, PETIT RANG 9 – LOT 5 144 392)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été formulée par Denis Martin pour la propriété située au 28, petit rang 9 et qu'elle est accompagnée d'un plan projet de lotissement réalisé par David Roberge, arpenteur-géomètre daté du 25 septembre 2018 et portant le numéro de dossier 181 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser la création d'un lot ayant une profondeur minimale de 64.21 mètres comparativement aux 75 mètres prescrits à l'article 5.1.4.2 c) du règlement de lotissement numéro 004-2003 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont jugé qu'il n'y aurait pas de préjudices causés aux propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation favorable est nécessaire afin de permettre le cheminement du dossier numéro 422144 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'approuver cette demande de dérogation mineure telle que demandée ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure du 28, Petit Rang 9.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-297

DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE SOUMISE PAR M. JESSE NOËL

Sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE ce sujet soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-03-298

CONFIRMATION D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES DU DÉPARTEMENT DES PARCS ET DES LOISIRS

Sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil confirme l'emploi des surveillants de la patinoire pour la saison 2018-2019 au taux horaire égal à celui du salaire minimum:

- Béland, William
- Boivin, Jonathan
- Gagnon, Philippe (substitut)
- Gagnon, Raphaël
- Gagnon, Samuel
- Morin, Marc-Antoine
- Vigneault, Maxime

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-03-299

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Katherine Beaudoin,
Directrice générale**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.